

**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 2745-2019  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

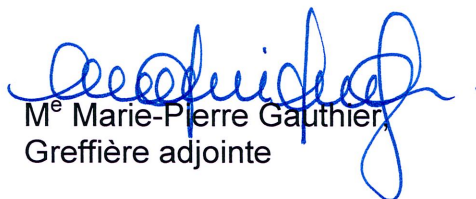
PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2745-2019 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout de l'usage de poulailler dans la zone Pj01A sur le chemin de Fitch Bay, entre le chemin Willis et la limite municipale du Canton de Stanstead.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 février 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 février 2020.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier  
Greffière adjointe